

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers mentionnés ci-joints sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2016 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires:

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>1 290 021</u>	<u>1 190 773</u>
Actions et droits rattachés	3.1	1 269 747	1 132 404
Obligations et valeurs assimilées	3.2	20 274	58 369
Placements monétaires et disponibilités		<u>25 127</u>	<u>83 937</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	25 127	83 937
Autres actifs	3.4	360	493
TOTAL ACTIF		<u>1 315 508</u>	<u>1 275 203</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	14 099	6 237
Autres Créditeurs divers	3.6	1 460	60
TOTAL PASSIF		<u>15 558</u>	<u>6 297</u>
Capital	3.7	<u>1 286 772</u>	<u>1 252 423</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>13 178</u>	<u>16 483</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	15
Sommes distribuables de l'exercice		13 175	16 468
ACTIF NET		<u>1 299 950</u>	<u>1 268 906</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 315 508</u>	<u>1 275 203</u>

ETAT DE RESULTAT

De l'exercice allant de 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	3.8	39 750	45 639
Revenus des placements monétaires	3.9	1 700	500
Total des revenus de placements		41 450	46 139
Charges de gestion des placements	3.10	26 137	27 520
Revenus Nets des placements		15 313	18 619
Autres charges d'exploitation	3.11	1 828	1 867
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 484	16 752
Régularisation du résultat d'exploitation		<309>	<284>
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 175	16 468
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		309	284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		90 290	23 352
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		16 577	<54 345>
Frais de négociation de titres		<13 661>	<13 782>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		106 690	<28 023>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligation et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilable du fond.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilable ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Actions	1 175 360
TITRES SICAV	60 062
TOTAL	1 235 422

2-Les sorties du portefeuille titres et les remboursements au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi:

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Actions	1 128 295	1 144 708	16 413
TITRES SICAV	60 062	60 226	164
TOTAL	1 188 357	1 204 934	16 577

Les remboursements :

	Montant de remboursement
BTZ	36 940
TOTAL	36 940

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 25 127 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
Compte courant	25 127	1,93%
TOTAL	25 127	1,93%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 360 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES ACTIFS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêt courus/compte rémunéré.	360	353
Retenue à la source	-	140*
TOTAL	360	493

* Ce montant totalise le minimum de perception des déclarations mensuelle ainsi que les pénalités de retard

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 14 099 dinars et se détaille comme suit :

OPERATEURS CREDITEURS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	12 393	5 669
Dépositaire	1 706	568
TOTAL	14 099	6 237

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 1 460 dinars et se détaille comme suit :

Autres CREDITEUR DIVERS	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	1 443	-
Autres créditeurs(CMF)	17	60
Total	1 460	60

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2016	
Montant	1 252 423
Nombre des parts	13 279
Nombre de Porteurs de Parts	130
Souscriptions réalisées	
Montant	213 923
Nombre des parts émis	2285
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	9
Rachats effectués	
Montant	-269 838
Nombre des parts rachetés	2861
Nombre de Porteurs de Parts sortants	18
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	16 577
Régularisation des sommes non distribuables	-3 724
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	90 290
Frais de négociation des titres	-13 661
Droit de sortie	782
Capital au 31/12/2016	
Montant	1 286 772
Nombre des parts	12 703
Nombre de Porteurs de Parts	121

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des BTA	2 788	2 036
Revenus des actions	36 962	42 394
Revenus des Emprunt National		1 209
Revenus des titres OPCVM	-	-
TOTAL	39 750	45 639

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus compte rémunéré	1 700	500
TOTAL	1 700	500

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	23 103	23 978
Rémunération du dépositaire	3 034	3 542
TOTAL	26 137	27 520

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	7,338	-3,372	1,234	-12,785	-6,960
Résultat net de l'exercice	8,399	-2,110	3,103	-11,658	-6,886
Droits d'entrée et droit de sortie	0,062	0,005	0,019	0,020	0,075
Résultat non distribuable de l'exercice	7,400	-3,367	1,253	-12,765	-6,885
Régularisation du résultat non distribuable	-0,293	-0,048	-0,005	0,701	9,911
Somme non distribuable de l'exercice	7,107	-3,415	1,248	-12,064	3,026
Distribution de dividendes	1,241	1,867	1,018	0,251	1,540
Valeur liquidative	102,334	95,557	99,975	97,878	109,175
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,98%	2,00%	1,99%	1,87%	1,87%
Autres charges/ actif net moyen	0,14%	0,14%	0,15%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,02%	1,21%	1,92%	1,12%	0,24%
Nombre de part	12 703	13 279	14 435	14 242	10 707
Actif net moyen	1 319 712	1 373 408	1 401 777	1 430 411	759 756